

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE

# VIGY



## Projet d'Aménagement et de Développement Durable

### Orientations générales d'urbanisme et d'aménagement

Approbation : 12 mai 1980

Approbation de la 1ère révision par D.C.M. du 28 juin 1990

Approbation de la 2ème révision par D.C.M. du 28 avril 2005

Approbation de la 1ère modification par D.C.M. du 16 janvier 2006

Approbation de la 2ème modification par D.C.M. du 5 décembre 2007

Arrêté de mise à jour par D.C.M. du 5 septembre 2007

Approbation de la 1ère révision simplifiée par D.C.M. : 5/2/2010

**A4** Atelier d'Architecture et d'Urbanisme

Noëlle VIX-CHARPENTIER architecte DPLG  
8, rue du Chanoine Collin - 57000 Metz  
Tél 03 87 76 02 32 - Fax 03 87 74 82 31  
E-mail : [nvc@atelier-a4.fr](mailto:nvc@atelier-a4.fr)



## PREAMBULE

### LES MOTIVATIONS ET OBJECTIFS DU PADD

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est une étape nouvelle dans la procédure de planification du développement de la commune. Il est une phase capitale pour la maturation du projet des élus pour le développement de leur cité. Aussi est-il élaboré sous la responsabilité des élus et construit pour servir l'intérêt général de la commune.

Le PADD fixe les objectifs d'aménagement et les mesures de protection retenus par les élus dans le cadre de la révision du PLU de la commune. Ce projet suit une logique de développement durable et s'articule autour de trois paramètres, le local, le global et le court-moyen terme. Cette réflexion tente de répondre aux attentes des générations futures tant sur le plan des besoins sociaux, économiques ou environnementaux.

### LE CONTEXTE DE VIGY

Sur la base de l'analyse de l'état initial du site, trois enjeux principaux ont été définis en termes de :

- *préservation et valorisation de l'environnement et du patrimoine paysager, particulièrement la mixité prairies-cultures-bois ainsi que la ceinture de vergers subsistant encore*
- *développement économique et touristique, ainsi que des activités liées aux loisirs*
- *développement maîtrisé et diversification de l'habitat, passant par une densification et une offre variée en taille de logements et en formes urbaines*

Ces enjeux ont été assortis d'objectifs de développement et d'actions en découlant arrêtés à l'issue de l'analyse préalable, ils se définissent comme suit.

## ORIENTATIONS GENERALES D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT

### Définition des objectifs :

- **En matière de développement économique et démographique :**
  - **Maintenir les commerces et les services**, notamment par un apport de population et par une réglementation adéquate dans le PLU, autorisant dans les zones U et 1AU les commerces de proximité.
  - **Maintenir les jeunes générations au village et être en mesure d'accueillir une population de l'extérieur.**
  - **Un objectif de 1700 habitants (400 de plus qu'actuellement) a ainsi été fixé pour les vingt années à venir.** En hiérarchisant par le classement les secteurs à urbaniser, la volonté de la commune est de planifier l'urbanisation et de concevoir une progression à court, moyen et long terme.
  
- **En matière d'aménagement de l'espace :**
  - **Localiser un certain nombre de zones à urbaniser**, de façon cohérente autorisant un développement harmonieux autour du centre du village et respectant les limites naturelles de l'urbanisation, ceci afin de maintenir un équilibre entre le développement urbain nécessaire et la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

**Aussi des zones urbanisables à court terme 1AU se situent autour de Vigy centre:**

  - ✓ Au Nord du centre ancien de Vigy, près du groupe scolaire et des équipements sportifs. Cette zone désignée « 1AUe » est destinée à la création d'équipements.
  - ✓ A l'Est de Vigy, entre l'avenue Charlemagne et le fossé
  - ✓ A l'Ouest du lotissement « les Hauts de Vigy »
  - ✓ A l'Ouest du centre ancien (en liaison avec l'espace gare)

**D'autre part, plusieurs zones urbanisables à moyen - long terme 2AU se situent :**

  - ✓ A l'Est de Vigy, de part et d'autre de la rue de Beblaine
  - ✓ Au Sud de la rue du Breuil
  - ✓ Au Sud de la rue des Jardins
  - ✓ Dans la partie Sud-Est de Hessange- **Utiliser l'espace de façon économe**, le développement est une orientation d'aménagement pensée en termes de lutte contre l'étalement urbain, il accueillera différents types de bâtis, mêlant habitat intermédiaire et pavillonnaire.
- **Traiter les espaces publics**, en particulier les entrées du village permettant de conserver et de renforcer l'identité de chaque quartier. Des aménagements particuliers seront réalisés sur les espaces publics majeurs, afin de valoriser le

caractère particulier de chacune des places. A l'Est du village, un nouveau carrefour formera une entrée de ville et réglera les accès au collège et à l'ADEPPA.

- **Un aménagement qualitatif** des rues principales du village avec un effacement des réseaux secs contribuera à la mise en valeur du patrimoine urbain. Il sera réalisé dans un premier temps rue du Val de Metz et rue Poincaré.
- **Préserver et mettre en valeur le patrimoine architectural et urbain** par une réglementation adaptée.

- **En matière d'environnement :**

- La préservation des paysages consistera à **respecter et renforcer les limites naturelles existantes, à protéger les massifs boisés**, nombreux sur le ban de Vigy, à **maintenir et créer des écrans de verdure** réduisant l'impact de l'urbanisation sur le grand paysage, à **renforcer la protection du milieu naturel et en particulier les ruisseaux**.
- **Le respect des limites naturelles** du grand paysage contribuera à la **préservation des espaces agricoles. Le maintien des haies existantes** à l'Est du ban communal contribuera à conserver la richesse du milieu naturel, tant au niveau de la flore que de la faune.

- **En matière d'équilibre harmonieux de l'habitat :**

- Une **offre diversifiée en matière de logement** sera proposée, en effet un manque de petits logements (de 1 à 3 pièces) a été constaté sur Vigy. Ce type de logements intéresse plus particulièrement les tranches d'âge de 20 à 29 ans, trop jeunes pour construire, ainsi que les tranches d'âge de plus de 60 ans, lorsque les personnes se retrouvent seules dans de grandes maisons vides. Cette diversification permettra la **mixité entre les générations**, créant un quartier vivant avec une représentation de toutes les tranches d'âge de la vie.

- **En matière de transport :**

- **L'amélioration des déplacements et des liaisons** sera réalisée en grande partie par la **création de deux nouvelles voies à l'Est de Vigy**, raccordant les extensions récentes et les équipements (collège, terrains de sport, ADEPPA,...) au centre ancien et aux quartiers récents, au Nord. Les nouvelles voies créées posséderont des emprises suffisamment larges pour gérer harmonieusement le stationnement et la végétation, en plus des circulations piétonnes, cyclistes et automobiles.
- **L'amélioration du stationnement** sera réalisée par la **création d'un nouveau parking** prenant place dans la zone en «cœur d'îlot», près du groupe scolaire

et des équipements sportifs. Il desservira les équipements socio-éducatifs et sportifs ainsi que les futurs équipements de cette zone (voir ci-dessous). Il permettra en outre d'accroître la sécurité, notamment lors de la sortie des classes. Par ailleurs, de nouveaux emplacements de stationnement seront créés à l'arrière de la perception, au centre du village.

- **Un maillage des liaisons piétonnes et cyclistes**, visera à renforcer les déplacements pédestres et cyclistes, pour un accès aisé pour tous aux différents équipements de la commune.

- **En matière d'équipements et de services :**

- **La rénovation partielle du réseau d'assainissement** et la **construction d'une nouvelle station d'épuration** sont des priorités parmi les projets communaux.
- **La mise en valeur des bâtiments publics** sera concrétisée par la rénovation du bâtiment de la perception et par l'extension de la gendarmerie (construction d'un immeuble de 6 logements).
- **Une nouvelle zone d'équipements** prendra place dans le cœur d'îlot situé au Nord du centre ancien, à proximité du groupe scolaire. Elle comprendra un **parking, une halte-garderie (ou une extension de l'école) et un foyer pour personnes âgées avec un parc**. Le projet maintiendra le sentier piéton existant et les jardins.
- **Une salle des fêtes, un terrain de sport et un parking** pourraient venir s'intégrer à proximité de l'avenue Charlemagne. Le nouveau carrefour formerait une nouvelle entrée de ville, permettant de régler les accès au collège et à l'ADEPPA.



	Zones urbanisées
	Centre ancien
	Zone d'extension future à court terme
	Zone d'extension future à moyen - long terme
	Voie primaire à créer
	Voie secondaire à créer
	Chemins piétons à créer ou à renforcer
	Réseau hydrographique
	Limites du ban communal

0 500 m

HESSANGE

Bois la Dame

Ferme St-Joseph

Etang Blanchard

Porcherie

Bois Les Quinze Pieds

Bois de Cour

Voie ferrée

Centre ancien

La Canner

Bois de Vigy

Poste électrique